



Ville de Lac-Saint-Joseph

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
2022-283 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance régulière du conseil tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement no 2022-283 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
2. Ce Projet de règlement a notamment pour objet :
 - 1^o d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant du Lac-Saint-Joseph, sur le territoire de la Ville de Lac-Saint-Joseph et afin de protéger la prise d'eau potable de surface municipale de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
3. Ce Projet de règlement concerne l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Ville.
4. Une **assemblée publique de consultation** aura lieu sur ce Projet de règlement le **lundi 9 janvier 2023, à 19h00, à la salle Maïanthème de l'Auberge Duchesnay, située au 140, Montée de l'Auberge, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).
5. Au cours de cette assemblée publique, le Projet de règlement sera expliqué par le maire. Ce dernier expliquera également les conséquences de son adoption. Les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.
6. Ce Projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal situé au 360, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

DONNÉ à Lac-Saint-Joseph ce 27^e jour du mois de décembre de l'année 2022.

Vivian Viviers,
directrice générale et greffière-trésorière